

*Vous aimez les oiseaux ?
Votre chat aussi...*

Eduquer nos animaux de compagnie, c'est préserver notre environnement

NE LAISSEZ PAS LA NATURE ETRE SA PROPRE VICTIME

DEVENEZ PROTECTEUR DE VOTRE REGION

INFOS & CONSEILS >>>

La faune sauvage menacée par votre compagnon à quatre pattes...

Votre chat et votre chien peuvent très vite devenir les ennemis jurés des animaux sauvages ayant élu domicile dans votre jardin. Ils sont une des principales causes des dégâts causés sur ceux-ci et bon nombre de leur victimes sont des animaux protégés.

En région wallonne, l'attaque de chiens et de chats représente la **deuxième cause** de revalidation d'animaux sauvages auprès des centres d'accueil (CREAVES).

L'instinct de chasse

Les chats sont les champions du jeu par excellence. Ils attaquent leurs proies par pur plaisir et pratiquement jamais par faim. Ils affectionnent particulièrement d'offrir leur proie à leur maître.

Un accueil en toute sécurité

- ◆ Laissez toujours de la nourriture en abondance à votre chat.

Évitez de le sortir au lever et au coucher du soleil et après 18h00 (périodes propices à la chasse).

- ◆ Tenez votre chien ou votre chat à l'œil lorsque les oisillons sortent de leur nid / nichoir. Cette action ne dure qu'une journée en général.

- ◆ Placez des collerettes en plastique autour des arbres, à 2 mètres de haut.

Vous pouvez également enrober l'arbre de plastique lisse, le chat ne pourra pas atteindre les branches.

- ◆ Pensez à mettre une petite clochette au collier de votre compagnon, faisant fuir les animaux à son tintement.

- ◆ Si vous disposez des nichoirs dans les arbres, choisissez les grosses branches verticales plutôt que les horizontales sur lesquelles les chats pourraient se placer.

Préférez les arbres au tronc long et placez les nichoirs à proximité de la maison, sous surveillance.

- ◆ Placez les mangeoires loin de toutes cachettes éventuelles permettant aux chats de faire le guet (murets, arbustes...) et entourez-les de treillis ou de grillages à larges mailles afin d'empêcher le chat de sauter dessus directement.

Qui est concerné ?

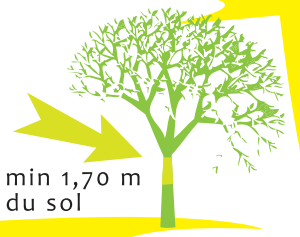
Hérissons
Musaraignes
Crapauds, grenouilles
Moineaux, mésanges
Merles...



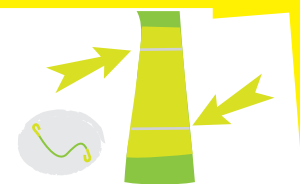
Une protection efficace



1,5 m x 1 m
lisse et solide (pvc,...)



min 1,70 m
du sol



2 tendeurs élastiques

Des interdictions réalistes...

TENIR SON CHIEN, C'EST AIMER **TOUS** LES ANIMAUX

L'interdiction de laisser son chien courir librement en forêt est justifiée. En effet, il peut causer de nombreux dégâts et bouleverser tout un écosystème.

Les règlements mis en place ont également pour but d'assurer la tranquillité et le repos des animaux sauvages.

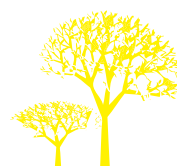
- ◆ En se baladant hors des sentiers forestiers, le chien **gène les couvaisons et les mises bas** de bon nombre d'espèces et peut détruire les terriers. Il peut aussi abimer les nids de certains oiseaux couvant au sol.
- ◆ L'instinct de chasse du chien peut **donner lieu à des poursuites**, entraînant de graves perturbations pour la faune sauvage. De plus, sa présence les fait fuir et peut les amener à divaguer sur les routes.

Les laisses extensibles

Si les laisses extensibles (à rallonge) permettent d'offrir plus de liberté à votre compagnon, il faut savoir que celles-ci nécessitent une maîtrise parfaite de votre chien et une excellente écoute.

En effet, si le chien se lance et arrive en bout de laisse, soit si il réalise un démarrage et cinq mètres de course, son poids peut être multiplié par 11 ! Pour un chien de 40 kg par exemple, cela représente une masse pouvant aller jusqu'à 440 kg.

Il sera donc très difficile d'en garder le contrôle...



Le code forestier de la région wallonne

Le nouveau code forestier a été adopté le 19 juillet 2008 par le Parlement wallon. Il a remplacé l'ancien code qui datait de 1854. Aujourd'hui, la surface forestière de la Région wallonne est de 544.000 hectares, soit 32 % de notre territoire.

- ◆ **Section 2, Art. 18 du Code Forestier** - Les chiens et autres animaux de compagnie doivent être tenus en laisse. Les infractions au présent article sont punies d'une amende.

Offrir de la liberté à son chien ?

- 1 Rendez-vous dans un caniparc (on en compte plusieurs en Belgique - la liste sur www.preservons-notre-region.be) ou dans les parcs autorisant les chiens en liberté.
- 2 Pensez à emmener votre chien lorsque vous vous rendez chez un ami qui possède un jardin, offrant ainsi à votre compagnon des zones de jeu et de découverte variées.
- 3 Renseignez-vous auprès de votre administration communale pour savoir s'il existe des lieux où votre chien peut être lâché. Si ce n'est pas le cas, proposez-le.

Les centres de revalidation (CREAVES)

Les Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage sont des centres d'accueil qui prennent en charge l'hébergement et le soin des animaux sauvages blessés ou affaiblis. Agréés par le Ministère de la Région Wallonne, les CREAVES sont gratuits et ouverts à tous.

- ◆ CREAVES de La Hulpe 02 / 653 43 69
en cours de déménagement
- ◆ CREAVES de Genappe 010 / 61 75 29
- ◆ CREAVES de Masnuy-St-Jean 065 / 23 59 75
- ◆ CREAVES d'Arlon 063 / 22 37 40
- ◆ CREAVES de Thuillies 071 / 53 40 01
- ◆ CREAVES de Tournay 061 / 27 84 74
- ◆ CREAVES de Templeuve 069 / 35 24 83
- ◆ CREAVES d'Heron 0475 / 96 00 94
- ◆ CREAVES de Marilles 0495 / 450 221
annexe de Wansin
- ◆ CREAVES de Theux 087 / 222 204
- ◆ CREAVES de Virelles 0476 / 942 225
- ◆ CREAVES d'Hotton 0479 / 585 953
annexe de Weris
- ◆ CREAVES de Weris 0476 / 99 81 44
- ◆ CREAVES de Wansin 019 / 63 44 01
- ◆ CREAVES de Frasnes-lez-Buissenal 069 / 86 61 38
- ◆ CREAVES de Fontaine-l'Evêque 071 / 52 33 53




Si vous trouvez un animal blessé...

Ne lui donnez ni à boire, ni à manger. Placez l'animal dans une boîte en carton après y avoir fait quelques trous d'aération, posez dans le fond du récipient de la paille ou un drap (bannissez l'ouate) et amenez-le au plus vite dans un CREAVES. Evitez de manipuler l'animal inutilement.

Le Département de la Nature et des Forêts

Le DNF est un organe du Service Public de Wallonie. Il regroupe plusieurs services chargés de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects.

 environnement.wallonie.be/dnf/

 081 / 33 50 50

La Campagne

Organisée par l'asbl Sans Collier, Société de Protection des Animaux, cette campagne est réalisée avec le soutien du Service Public de Wallonie et couvre l'année 2009.

Plus d'infos sur www.preservons-notre-region.be



Dans le cadre de cette campagne, des séances d'information gratuites sont organisées à destination des groupes, écoles, associations... N'hésitez pas à prendre contact via media@sanscollier.be